



# REGLEMENT & INFORMATIONS 2022



## 1/ EPREUVE

Le **SHELL PACIFIC COAST TO COAST** aura lieu les **samedi 30 avril et dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022**. Il s'agit d'un trail en deux étapes, une traversée de **Canala à La Foa** par la chaîne centrale. C'est un trail en équipe de **3 personnes** (avec au minimum une femme dans l'équipe pour faire partie des équipes récompensées).

Un seul parcours : entre 25 et 30 km le premier jour (de Tenda à Gélima) et entre 20 et 25 km le deuxième jour (de Gélima à Koindé). Les parcours et profils sont disponibles sur notre site internet [www.challenge-org.nc](http://www.challenge-org.nc).

## 2/ DEROULEMENT

Chaque équipe est attendue à la tribu de Tenda à Canala le vendredi soir pour le retrait des dossards et la vérification du matériel obligatoire. Pour participer chaque équipe à le choix entre (à choisir au moment de l'inscription) :

- **OPTION 1 : Choisir l'assistance Challenge** proposée par nos soins. Des camions achemineront les bagages sur les deux jours. Les coureurs pourront rejoindre Tenda le vendredi soir grâce à des bus (horaire au choix au moment de l'inscription). Des navettes ramèneront également les coureurs de Koindé à La Foa à l'issue de la course le dimanche après-midi.



- **OPTION 2 : Venir avec un assistant avec son propre véhicule.** Les repas de l'assistant pourront être réservés en option payante en ligne sur challenge-org.nc. **ATTENTION : Un SEUL assistant est autorisé par équipe.** L'assistant pourra ainsi acheminer les affaires des concurrents sur le lieu d'arrivée du samedi puis du dimanche.

Pour des raisons de logistique et de place en tribu, **chaque équipe** utilisant son véhicule personnel (option 2) **doit s'organiser pour n'avoir qu'une seule voiture.** La plaque d'immatriculation et le modèle du véhicule devront être indiqués lors de l'inscription (ceci pourra être modifié par l'équipe jusqu'à la clôture des inscriptions).

**Pour les équipes ayant choisi de souscrire à l'assistance de l'organisateur.** Le rendez-vous sera fixé à La Foa le vendredi 29 avril où les véhicules resteront garés et surveillés pendant les deux jours. Les équipes se rendront en bus jusqu'à Tenda à Canala. **Deux horaires de bus possible, à choisir au moment de l'inscription : 17h30 ou 20h.** Les camions achemineront vos bagages le samedi à Gélima puis les ramèneront à La Foa le dimanche. Le dimanche chaque concurrent devra prendre avec lui les affaires qu'il jugera nécessaires lors de son arrivée à Koindé (rechange, etc.). L'ensemble des affaires prises en charge par l'assistance de la course ne pourra être récupéré qu'au village de La Foa au moment de la récupération des véhicules personnels. **Pour des raisons de logistique, nous limitons les bagages à un sac de 100L (non fourni) par concurrent + deux tentes par équipe.**

Le **départ du J1** sera donné samedi 30 avril à la tribu de Tenda, à **7h00**

Le **départ du J2** sera donné à **7h00** dimanche 1<sup>er</sup> mai depuis la tribu de Gélima.

### 3 / DROITS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur <https://www.challenge-org.nc> (paiement par carte bancaire) via la plateforme Njuko ou à notre point de vente physique : le magasin **Terre de Running au Quartier latin** (paiement en espèces ou chèque uniquement).

Pour valider son inscription, chaque équipe doit payer le montant relatif à la course et à l'option choisie.

Chaque membre de l'équipe doit fournir OBLIGATOIREMENT un **certificat médical** :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de



l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

• ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Tous les certificats médicaux et licences sportives seront vérifiés individuellement.

**Pour des raisons logistique et de sécurité, les places sont limitées à 100 équipes.**

L'inscription est considérée comme définitive lorsque chaque membre de l'équipe a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

### TARIFS

- **Coût pour une équipe**, incluant l'inscription au trail, les droits de camping en tribu, les dîners du vendredi et du samedi soirs, les petits-déjeuners du samedi et dimanche matins, le déjeuner du dimanche midi, les campings et les parkings pour l'assistant et son véhicule :  
→ **45 000 F XPF/équipe**
- **Les frais de service** incluant les frais de dossier, la TGC et les frais bancaires s'élèvent à :
  - o **3 150 F XPF par équipe jusqu'au 19 avril 2022**
  - o **5 850 F XPF par équipe du 20 au 27 avril 2022**
- **Option assistance Challenge**, incluant le bus du vendredi soir (entre Tenda et Gélima), l'acheminement des bagages pour les deux jours et le bus du dimanche après la course entre Koindé et La Foa : **7500 F pour l'équipe**
- **Option repas + camping pour l'assistant de l'équipe**, incluant les dîners du vendredi et du samedi soirs, les petits-déjeuners du samedi et dimanche matins, le déjeuner du dimanche midi : **7500 F**

**Les inscriptions sont ouvertes du 21 mars au 27 avril 23H59 (dans la limite des places disponibles).**



#### 4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au **SHELL PACIFIC COAST TO COAST** est ouverte aux hommes et aux femmes né.e.s en 2002 ou avant (catégorie Espoirs FFA).

De plus, pour leur propre sécurité, la participation des femmes enceintes n'est pas autorisée. En validant l'inscription, les participantes attestent qu'elles ne sont pas enceintes.

Pour votre sécurité, du **matériel obligatoire** sera demandé pour la course. Vous devez l'avoir sur vous **pendant toute la durée de la course et le présenter en cas de demande de l'organisation**, sous peine de disqualification. Il sera vérifié à votre arrivée à Canala, vendredi, avant de vous attribuer vos dossards. Il pourra également vous être demandé **à tout moment de la course** :

- **Des chaussures fermées**
- **Une réserve d'eau d'1,5 L au minimum dans un sac par participant**
- **Un couvre-chef (buff, casquette, chapeau) par participant**
- **Un gobelet ou un autre contenant par participant (aucun gobelet jetable ne sera donné sur les PC)**
- **Un sifflet par équipe**
- **Une couverture de survie par équipe**
- **Un téléphone allumé et chargé par équipe (numéro à communiquer à l'organisation)**
- **Un petit kit médical (1 désinfectant type Biseptine ou bétadine, une bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm)**
  
- **Chaque concurrent devra avoir sur lui de quoi se nourrir durant le parcours afin d'être autonome et ne pas dépendre des points de contrôle.**

**Matériel obligatoire supplémentaire pour les équipes utilisant la logistique fournie par l'organisation :**

- **un sac de 100l maximum par personne marqué au numéro de l'équipe**
- **deux tentes par équipe (au maximum) marquée au numéro de l'équipe**

**Ce dernier matériel sera contrôlé à Canala le vendredi soir**

Nous vous recommandons également de prendre de la crème solaire, un K-way et tout vos éléments de course habituels. Chaque jour vous trouverez sur le parcours 3 points de contrôle avec de l'eau. **Ces points sont des points de sécurité et non de ravitaillement et ne pourront pas suppléer à vos manques de nourriture.**

Par ailleurs, afin de respecter l'environnement, nous vous demandons de **ne pas jeter vos déchets dans la nature** mais de les garder dans vos sacs jusqu'au **PC suivant ou à l'arrivée** et de les mettre dans les **poubelles prévues à cet effet**. Soyez vigilants à **bien fermer vos sacs** pour ne pas que les déchets s'envolent lorsque vous courez.



Les conditions du raid peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, galets glissants, etc.). Un bon entraînement est nécessaire.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité. Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur le parcours et sur les deux jours.

#### **- Barrières horaires**

La philosophie du SHELL PACIFIC COAST TO COAST est d'emmener tous les participants au bout de l'épreuve, il y aura donc une barrière horaire uniquement en cas de vitesse de progression inférieure à 4km/h. Les lieux d'application de cette barrière vous seront indiqués sur les documents de course. Le SHELL PACIFIC COAST TO COAST reste une épreuve sportive, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, à tout moment, d'interdire à une équipe de poursuivre la course (nuit, fatigue excessive, etc.).

La participation au **SHELL PACIFIC COAST TO COAST** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'évènement.

#### **- Condition médicale**

Chaque membre de l'équipe doit fournir un **certificat médical. (voir paragraphe 3)**

J'accepte les présentes règles de course et accepte de participer sous mon entière responsabilité. Je renonce à toute poursuite contre les organisateurs de l'évènement ou ses sponsors.

#### **- Sécurité et assistance médicale**

**Les postes de secours**, implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

**Les secouristes** sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un **poste de secours**,
- appeler le **numéro d'urgence indiqué sur le dossard** ;
- faire appeler le **numéro d'urgence** par une personne de son équipe.



Chaque participant a l'**obligation de porter assistance à toute personne en danger**, que ce soit un membre de son équipe ou non, et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est le **97 34 88**.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Toute équipe qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation. Il est également **interdit de couper un sentier**, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque équipe devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seule responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

#### **- Postes de contrôle**

Un contrôle peut être effectué à tout poste. Vos dossards devront être en tout temps visibles sur votre tee-shirt au niveau du ventre (pas de dossard sur le camelback ou dans le dos, pas de lanières de sac devant le numéro). A ces postes et à l'arrivée, votre matériel obligatoire peut être vérifié.

#### **Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès à la course**

Les points de contrôle proposeront de l'eau et un peu de nourriture de secours. Il s'agit d'un raid en semi-autonomie. Chaque concurrent doit être autonome en nourriture lors de l'intégralité des étapes. Les postes de contrôle n'ayant vocation à ravitailler les coureurs essentiellement en eau.

#### **- Abandon et rapatriement**

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une **course en EQUIPE** et que vous devez rester ensemble en tout temps. **L'équipe doit obligatoirement arriver complète à l'arrivée et au départ de chaque PC, et à l'arrivée de la course**. L'organisation se réserve le droit de **disqualifier** une équipe si les coéquipiers ne sont pas ensemble.

Sauf blessure, **un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle**. Il doit alors **prévenir** le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au village en toute sécurité, **et lui remettre son dossard**.



En cas **d'abandon par une personne** de l'équipe, les deux coéquipiers pourront **continuer la course** mais ne pourront **pas être classés**. Une **personne seule** ne pourra pas être autorisée à continuer la course. A l'issue de la première journée, 2 équipes ayant enregistré des abandons pourront « fusionner » si elles le souhaitent, **après avoir informé l'organisation** du changement d'équipe. Cette nouvelle équipe formée ne sera pas classée au classement final.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser **l'organisateur**, devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

**- Annulation / Remboursement**

Si vous souhaitez **annuler** votre participation au **SHELL PACIFIC COAST TO COAST**, pour vous faire rembourser votre inscription (7% frais bancaires), vous avez **jusqu'à mercredi soir minuit le 27 avril AVANT LA COURSE**, pour nous le signaler **par mail**. Toute demande est à adresser uniquement à l'adresse : [challenge-org@canl.nc](mailto:challenge-org@canl.nc). Merci de préciser dans le mail vos coordonnées, votre n° de billet et/ou n° de commande.

**- Assurance individuelle**

Elle n'est pas obligatoire, mais nous conseillons fortement aux concurrents d'en souscrire une auprès de leur compagnie d'assurance.

**- Dommage matériel**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

**-Sponsoring**

Les équipes de coureurs sont autorisées à être sponsorisées par l'entreprise de leur choix sur toute la durée du SHELL PACIFIC COAST TO COAST. Le sponsor peut être visible sur l'intégralité de leurs affaires personnelles (tenue, tente, sac...) mais ne pourra pas entrer en concurrence avec les sponsors de la course. Ainsi les oriflammes/banderoles et autres PLV de sponsors personnels seront interdites sur les différents sites de la course.



## 5/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID

**En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, etc.), le raid sera annulé.

**En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.**

Le parcours et les profils de la course sont visibles sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)

## 6/ REMISE DES PRIX

Elle aura lieu dans la semaine qui suit l'épreuve, ouverte à toutes les équipes participantes. La date sera communiquée aux équipes à l'arrivée de la course.

Le **SHELL PACIFIC COAST TO COAST** est un trail voulant mettre en valeur le pays, **les récompenses** ne seront pas numéraires mais issues de l'artisanat local.

Les trois premières équipes au classement cumulé des 2 jours seront récompensées ainsi que la première équipe 100% féminine.

**Attention** : Les équipes composées de trois hommes sont autorisées et seront chronométrées mais elles ne pourront pas prétendre aux récompenses.

Par contre et pour rester dans l'esprit de partage et d'échange avec les populations, chaque concurrent sera récompensé à l'issue de la 2<sup>ème</sup> journée par un panier de la ménagère fait par des locaux avec des produits locaux et non pas des produits manufacturés venus d'ailleurs.

## 7/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous vous invitons à suivre les résolutions de la charte d'éco-citoyenneté des sportifs de plein air, rédigée par les provinces.

## 8/ IMAGE

Par sa participation au **SHELL PACIFIC COAST TO COAST** chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser, ou faire utiliser, ou reproduire, ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix dans le cadre du **SHELL PACIFIC COAST TO COAST** en vue de toute





exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**La participation au SHELL PACIFIC COAST TO COAST implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.**

## **9/ RENSEIGNEMENTS**

### **Challenge Organisation :**

3 Impasse UITOE, RP plage de Magenta

BP 9131 - 98 807 Nouméa

Tél : 25 35 11

Web: [www.challenge-org.nc](http://www.challenge-org.nc) / email: [challenge-org@canl.nc](mailto:challenge-org@canl.nc)

